

## **Alerte à l'escroquerie aux fausses offres de prêt immobilier !**

### **Les recommandations de CNCEF Crédit**

**La Banque de France et l'ACPR avaient alerté le public en septembre dernier sur la recrudescence de fausses offres de prêt immobilier, mais les escrocs rivalisent d'imagination pour attirer de nouvelles victimes en s'attaquant aux taux ...**

**CNCEF Crédit, association professionnelle agréée de courtiers et mandataires, rappelle les mesures de vigilance à adopter pour éviter de tomber dans le piège. Explications.**

Dans un contexte de pouvoir d'achat en berne et de difficulté d'accès au crédit, la tentation est grande pour de nombreux Français de contracter très rapidement avec un organisme qui leur propose un prêt à un taux très avantageux, en deçà des prix de marché. Mais attention !

#### **1. Comment se monte l'escroquerie ?**

**Les escrocs usurpent l'identité d'établissements bancaires, souvent en ligne et parfois très connus**, en créant un **faux site internet**, réplique fidèle du site officiel (site miroir).

Ils diffusent ensuite des **annonces publicitaires sur les réseaux sociaux ou des emails de phishing**, en invitant les personnes intéressées à se rendre sur ce faux site.

Après avoir fourni en ligne les documents et renseignements nécessaires, **les emprunteurs ont la joie de recevoir très rapidement une offre de prêt attractive**, qu'ils s'empressent de signer pour ne pas laisser passer une occasion inespérée.

Il leur est ensuite demandé de **signer un mandat de prélèvement pour verser leur apport personnel**.

Dès ce moment, les échanges s'arrêtent et les emprunteurs n'ont aucun moyen de joindre le supposé établissement prêteur ; les escrocs ayant purement et simplement disparu avec les sommes prélevées.

#### **2. A quoi prêter attention ?**

- Même s'il reprend le design, le logo et parfois même l'URL du site authentique, le site miroir présente de légères modifications, comme l'ajout d'un tiret ou une extension différente (.net au lieu de .fr). N'utilisez donc pas le lien qui vous est fourni

mais tapez le nom de l'établissement dans la barre de recherche et vérifiez les taux proposés.

- Des fautes basiques d'orthographe ou de grammaire sont des signes qui doivent vous alerter.
- Au moindre doute, appelez le numéro de téléphone figurant sur le site, s'il y en a un. Si votre appel reste sans réponse ou bascule sur la messagerie d'un téléphone mobile, ne poursuivez pas votre démarche.

« S'agissant de l'offre de prêt, l'œil aiguisé d'un courtier décèle facilement ces arnaques, malheureusement en recrudescence. N'hésitez pas à lui faire examiner une proposition trop alléchante pour être vraie. », conseille **Côme Robet, Président de CNCEF Crédit**.

### Ouvrez l'œil !

- Il manque parfois des chiffres au **numéro d'immatriculation à l'Orias**, le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance, qui doit en comporter 8.
- Certaines lettres sont en gras tout au long du document, les mots sont décalés sur une même ligne ? Il s'agit vraisemblablement d'un scan d'une véritable offre grossièrement modifiée.

Mais surtout,

- **Une offre trop alléchante, décorrélée des taux pratiqués par les banques traditionnelles, doit vous alerter. Pour rappel, le taux moyen en vigueur en février 2025 est de 2,99% sur 20 ans.**
- **Un versement d'apport pour un crédit immobilier ne se fait généralement pas par prélèvement, mais par virement.**

#### A propos de CNCEF Crédit

---

CNCEF Crédit est une association professionnelle agréée par l'ACPR, qui regroupe 3300 intermédiaires en Opérations de Banque et Services de Paiement, courtiers et mandataires indépendants, et 2800 structures (cabinets ou réseaux). Elle a pour mission de représenter, accompagner, valoriser et former la profession et de peser sur les questions de sa réglementation dans le débat public.

CNCEF Crédit est membre du Groupe CNCEF, qui regroupe les professionnels libéraux des domaines de l'investissement et du patrimoine, de l'assurance, du crédit, de l'immobilier de placement et du développement de l'entreprise.

[www.cncef.org](http://www.cncef.org)